

COMPARATIFS DE SALAIRES ET DE RÉGIMES DE RETRAITE

À CONSIDÉRER

ÉLUS À L'ASSEMBLÉE NATIONALE	RETRAITÉS DE L'ÉTAT
MONÉTAIRE	
Salaire de base et primes selon la fonction	Salaire différé, rente de retraite
Sans ajustement depuis 20 ans	Perte de sa valeur depuis 40 ans
Voté par le gouvernement pour les parlementaires	Décrété par le gouvernement pour les retraités de l'État
Prévision d'application dès le vote de la loi	Décret de 1982 et toujours en vigueur en 2023
Augmentation de 30 % Versement de 30 000 \$ sur le champ	Perte du pouvoir d'achat annuel systématique Indexation à l'Indice des prix à la consommation (IPC) – 3% chaque année, donc seulement si l'IPC est à plus de 3 %
L'indemnité de base passera de 101 561 \$ à 131 166 \$ par année. Et si l'on prend en compte l'allocation de dépenses, la rémunération de base passerait à 169 950 \$.	Pour les retraités de l'État, leur rente de retraite, calculée sur les années de 1982 à 1999 inclusivement, perd jusqu'à 3 % chaque année où l'IPC est de 3 % et moins.

RÉGIME DE RETRAITE	
RRMAN	RREGOP
Régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale	Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics
C-52.1 - Loi sur les conditions de travail et le régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/C-52.1	R-10 - Loi sur le régime de retraite du personnel employé du gouvernement et des organismes publics
Qualificatifs du régime de retraite « Régime de retraite doré » ¹	Rente moyenne y compris IPC – 3 % et 50 % de l'IPC (ou TAIR) ⁴ Moins de 65 ans
¹ Amir Khadir, député de 2008 à 2018 Le Journal de Montréal, 8 mai 2023	Hommes : 30 247 \$

